

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

Convocation du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE, Joëlle ARNAUD (départ à 21h01), Samuel CARRET (arrivé à 19h15), Vincent LUYTON (arrivé à 19h23)

Absents et excusés : Sandrine BUSILLET, Cédric LOUIS.

M. Hubert MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Création de poste 4^{ème} adjoint
- Election du 4^{ème} adjoint
- Budget Communal :
 1. Vote du compte administratif 2021
 2. Approbation du compte de gestion 2021
 3. Affectation du résultat 2021
 4. Vote du Budget Primitif 2022
- Vote des taux d'imposition 2022
- Création de poste
- Questions diverses

La séance débute à 19h05.

Le compte-rendu du 22 mars 2022 sera validé au prochain conseil

Mme le Maire souhaite la présence de tous les conseillers pour la création du poste du 4^{ème} adjoint. Elle laisse la parole à M . H. MARECHAL pour présider le vote du compte administratif 2021.

Vote du compte administratif 2021

Il présente l'état récapitulatif des dépenses et recettes 2021 par chapitre en expliquant les écarts avec le budget primitif.

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section fonctionnement	537 079.50	682 151.98
	Section investissement	936 165.34	980 845.49
REPORT DE L'EXERCICE 2020	Section fonctionnement	0	
	Section investissement	0	158 658.65
RESTES A REALISER	Section fonctionnement	0	0
	Section investissement	145 237.58	144 624.12
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	537 079.50	682 151.98
Cf CA 2021	Section investissement	1 081 402.92	1 284 128.26
	TOTAL CUMULE	1 618 482.42	1 966 280.24

Le fonctionnement constate un excédent de 145 072.48 € alors que la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 44 680.15€.

M. MARECHAL commente ensuite le document de valorisation financière transmis par la perception. Il indique que les principales ressources de la commune émanent des recettes fiscales. S'agissant des dépenses de fonctionnement, le plus gros poste concerne les dépenses de personnel. Il analyse également la capacité d'autofinancement de la collectivité ainsi que l'état de la dette. Il constate que le recours à l'emprunt est modeste par rapport aux investissements réalisés. Notre besoin en fonds de roulement est faible.

Approbation du compte de gestion 2021

Après le départ de Mme le Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 à l'unanimité.

Création de poste 4^{ème} adjoint.

La création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre Adjoints.

Par délibération en date du 28 mars 2014, il a été créé 3 postes d'adjoints.

Considérant que bon nombre de dossiers sont gérés en direct par les élus,

Considérant la charge de travail de chaque adjoint en poste,

Considérant la charge de travail nouvelle dans les domaines ressources humaines et des affaires scolaires,

Madame le Maire propose aujourd'hui la création d'un quatrième poste d'Adjoint au Maire.

Adopté à l'unanimité.

Election du 4^e Adjoint au Maire et fixation de l'indemnité de fonctions

Après un appel de candidature, Madame le Maire propose la candidature de Mme Catherine LALINDE.

Il est procédé au déroulement du vote :

➤ **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

A obtenu :

- Mme Catherine LALINDE : 12 voix

Mme LALINDE est élue et bénéficiera de la même indemnité que les autres adjoints. Cette indemnité a été mise au budget.

Vote des taux d'imposition 2022

M. B MARECHAL condamne la baisse de la DGF qui est passée de 80 000 € à 39 000 €. L'Etat se désengage dans l'urbanisme dans le domaine des conseils. Il ajoute qu'il est contre l'augmentation des impôts car l'inflation est en hausse et beaucoup de retraités, de chômeurs et de personnes seules n'ont pas de grands revenus.

Après un long débat, les élus approuvent une augmentation du taux d'imposition de 2022 de 1,5 %. Il est rappelé que les impôts représentent la principale ressource de la commune. Mais il convient d'être vigilant sur les taux d'imposition en appliquant une augmentation douce et contribuant à la satisfaction des habitants en proposant des services de proximité.

Foncier bâti : 19.89 % +11.03 % (correspondant au taux TFB 2020 du Conseil Départemental)

Foncier non bâti : 91.64 %

Adopté à (11 voix pour et 1 voix contre).

Vote du budget primitif 2022 et Affectation du résultat 2021

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 600 054.00€ en section de fonctionnement et à 675 801.70 € en investissement.

Les élus décident d'affecter le résultat de fonctionnement de 2021 de 145 072.48€ en section d'investissement du budget primitif 2022.

M. H MARECHAL communique à l'ensemble des conseillers les différents investissements envisagés.

Adopté à l'unanimité des membres présents pour le vote du budget primitif 2022 et l'affectation du résultat.

Création d'un emploi vacant d'adjoint technique et cantine à temps non complet.

Pour donner suite au conseil municipal du 8 février sur la réorganisation des services, Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la création de ce poste.

Commission mobilité : Lors de la dernière réunion Mobilité à Grand Chambéry, un amendement a été rejeté. Des modifications sur cet amendement ont été faites en prévision de la prochaine réunion qui aura lieu le 24 mai à 18h pour voter cet amendement.

Une réunion municipale préalable a été convoquée le 10 mai à 19h dans laquelle une commission spécifique débattera de la mobilité de Saint-Cassin et de ce qui sera rapporté à Grand Chambéry le 24 mai.

A l'issue de cette réunion municipale, un retour sera fait aux citoyens.

Commission urbanisme : Mme le Maire fait part aux conseillers de la modification de la date au 11 mai à 19h00.

Personnel : Le dîner des élus/du personnel aura lieu le 6 mai.

Commission animation : V LAGUILLAUMIE fait un compte-rendu de la commission : il a été évoqué qu'une buvette sera tenue par les associations de la commune une fois par mois pendant le marché du dimanche matin.

Lors de l'assemblée générale de la Cascade, il a été remarqué un manque d'adhérents et qu'il est envisagé de créer d'autres événements que ceux du 1^{er} mardi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.